

CURE INADAPTÉE

Par Plumettedu10 Postée le 13/03/2024 21:10

Bonsoir on me propose 15 jours en communauté en chambre double en faisant un arrêt maladie, y'a que le travail où ça marche...l'internat à 46 ans c'est chaud pour moi...

Mise en ligne le 15/03/2024

Bonjour,

Nous ne comprenons pas très bien la question en lien avec le travail. Pour information, le motif d'un arrêt de travail n'apparaît pas sur le volet de l'employeur.

Sur la question de la prise en charge en chambre double durant deux semaines, si nous comprenons bien votre appréhension à l'idée de la communauté, il nous semble important toutefois de réfléchir à la proposition car les délais sont parfois longs pour obtenir une cure.

Ce séjour vient pour vous comme l'opportunité de vous libérer d'une consommation que nous comprenons devenue problématique ; deux semaines peuvent parfois passer vite et la personne avec qui vous partagerez votre chambre peut se révéler être une rencontre agréable.

Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez également vous rapprocher du professionnel qui vous accompagne dans cette démarche pour lui expliquer votre appréhension et lui demander s'il est envisageable d'obtenir une cure en chambre individuelle, quels en seraient les délais et les conditions. La prise en charge en addictologie n'étant pas sectorisée, vous pouvez également faire des demandes hors de votre département.

Vous avez aussi la possibilité d'arrêter par le biais d'une aide ambulatoire, sans séjour dans une structure, mais des rendez-vous réguliers à caractère médicaux ou/et psychologiques. La aussi n'hésitez pas à en parler du professionnel qui vous suit.

Nous vous encourageons dans votre démarche

Bien cordialement
